



**GRAND RASSEMBLEMENT
MARDI 25 JANVIER 2022
DE 12H30 À 13H30
DANS LA COUR DU CHÂTEAU DE NEUCHÂTEL**

La droite neuchâteloise veut raccourcir la durée du congé maternité de la fonction publique (passage de 4 mois – 17,4 semaines – à 3,7 mois – 16 semaines). Cette attaque contre les droits sociaux des femmes est inacceptable, tout particulièrement deux ans après la grève féministe du 14 juin 2019 !

Rejoignez-nous nombreuses et nombreux muni-e-s de vos pancartes et de quoi faire du bruit pour dire **NON** à cette régression sociale et exiger du parlement qu'il refuse ce démantèlement sur le dos des femmes !

En Europe, la tendance actuelle est à l'augmentation des congés maternité/paternité/parentaux afin de permettre une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle. En Suisse, beaucoup d'entreprises du secteur privé offrent davantage que le minimum légal fédéral (14 semaines). Par ex., Coop et Aldi octroieront dès 2022 un congé maternité de 18 semaines payé à 100% ; la CCT horlogère offre 18 semaines payées à 100% et Philip Morris 22 semaines payées à 100%. Dans le secteur public, la Ville de Neuchâtel octroie 4 mois (6 mois pour les naissances multiples) dès l'accouchement, payés à 100%.

Dans ce contexte, la position de la droite neuchâteloise est totalement archaïque ! En effet, le congé maternité de toute la fonction publique – le personnel de l'administration cantonale et des nombreuses communes soumises au statut cantonal, les enseignant-e-s, le personnel administratif de l'UniNE, etc. – se verrait ainsi raboté.

Sans compter qu'une telle décision aurait inévitablement des conséquences en cascade sur les CCT du secteur parapublic (santé 21, établissements spécialisés), qui offrent également 4 mois.

Dans la fonction publique neuchâteloise, on ne compte qu'une cinquantaine de congés maternité par an. Ainsi, l'octroi de 4 mois pour toutes les femmes dès le jour de l'accouchement engendrerait des coûts supplémentaires insignifiants pour l'État.

Pour rappel : actuellement, le congé maternité de la fonction publique peut être raboté jusqu'à 24 jours en cas d'arrêt maladie (en lien avec la grossesse) avant l'accouchement. Afin de supprimer l'inégalité de traitement entre les femmes qui le voient tronqué et celles qui peuvent en jouir pleinement, le SSP et les partis de gauche ont proposé de le faire débiter le jour de l'accouchement. Mais ils refusent catégoriquement que cela s'effectue au détriment de toutes les femmes enceintes !

Nous respecterons les mesures sanitaires en vigueur à cette date. Pour plus d'informations et pour rejoindre le SSP, veuillez vous référer à notre site internet !



Syndicat des Services Publics
neuchatel@ssp-vpod.ch
www.neuchatel.ssp-vpod.ch/

